



Communiqué de presse
Pic du Midi, le 18 juillet 2024



Le Pic du Midi et son observatoire au patrimoine mondial de l'UNESCO 2024-2025, années de tous les défis

Depuis 2023, la candidature du Pic du Midi de Bigorre au patrimoine mondial de l'Humanité est entrée dans sa phase d'accompagnement et de suivi par le comité français du patrimoine mondial (CFPM). En avril dernier, le CFPM reconnaissait la valeur universelle exceptionnelle du premier et plus ancien observatoire de haute montagne du monde encore en activité. Désormais, la candidature du Pic du Midi et de son observatoire est entrée dans une phase déterminante pour une inscription au patrimoine mondial.

Lancée en 2014, cette candidature est le fruit d'un travail commun entre l'observatoire, rattaché à l'université Toulouse III – Paul Sabatier, et le syndicat mixte de valorisation touristique du Pic du Midi. En octobre 2022, l'État français offrait une première reconnaissance officielle en inscrivant le Pic du Midi et son observatoire sur sa liste indicative lançant ainsi la phase active.

Le Pic du Midi et son observatoire : histoire d'une relation entre une montagne et l'Humanité

Fondé en 1878 par la société Ramond (société savante et pyrénéiste), l'observatoire du Pic du Midi est transféré sous la responsabilité de l'État en 1880. Ce dernier place la station scientifique sous l'autorité de l'observatoire de Toulouse en 1915. Des observations sans discontinuer y sont réalisées depuis plus de 150 ans. Son potentiel d'observatoire en haute montagne lui permet d'accueillir de nombreux scientifiques désireux de réaliser des avancées et découvertes grâce à sa situation exceptionnelle : météorologie, astronomie, botanique, atmosphère, etc. Aujourd'hui, cet éventail est complété puisqu'il est devenu sentinelle de l'environnement, étudiant l'effet des activités humaines sur la biosphère.

L'origine et le caractère pionnier de l'observatoire trouvent leur explication dans le mouvement de convergence entre la science et le tourisme qui se manifeste au milieu du XIX^{ème} siècle. À cette époque, une partie de la haute société européenne se rend en villégiature au pied du Pic du Midi pour y prendre les eaux. C'est dans ce foisonnement de salons savants et culturels que naît le projet d'observatoire, dont la station du col de Sencours en 1851 constitue le premier acte et la synthèse : créer une hôtellerie et accueillir du public pour financer l'observatoire.

Les populations locales sont immédiatement impliquées dans sa construction, son ravitaillement et ses activités. Dès l'origine, le développement et l'avenir de l'observatoire deviennent un enjeu partagé par les communautés locales et scientifiques.

Menacé à plusieurs reprises dans son histoire, l'observatoire a toujours échappé à la fermeture grâce à une mobilisation de ces communautés y compris au début des années 1990. L'État, l'université Toulouse III - Paul Sabatier et les collectivités locales décident alors de positionner le tourisme au cœur du fonctionnement du site pour permettre le maintien de l'activité scientifique. Ainsi, en 1995, les collectivités se regroupent en syndicat mixte pour porter le projet de valorisation du Pic du Midi (collectivités environnant le Pic, le département des Hautes-Pyrénées et la région Occitanie).

Cette stratégie partagée par l'État et les collectivités nourrit une vision plus vaste : **faire du Pic du Midi et de son observatoire les vecteurs d'un développement territorial nouveau.**

Aujourd'hui, les installations sommitales sont toujours la propriété de l'État, qui affecte une majeure partie de la surface du sommet à l'université Toulouse III - Paul Sabatier. L'activité et les espaces scientifiques sont pilotés par l'Observatoire Midi-Pyrénées rattaché à l'université Toulouse III - Paul Sabatier. Un traité de concession de 30 ans (2000-2029) alloue une grande partie de cette surface au syndicat mixte du Pic du Midi pour en assurer la valorisation touristique et la mission de service public : maintien des infrastructures de vie et d'accès.

L'administration, le fonctionnement et les activités de l'observatoire sont exclusivement portées par des structures publiques. Un troisième partenaire, Télédiffusion de France (TDF), est gestionnaire du bâtiment interministériel. Ces installations permettent principalement la diffusion de la télévision numérique et de la radio FM.

Pourquoi une candidature au patrimoine mondial ?

L'observatoire du Pic du Midi fêtera prochainement ses 150 ans d'activité. La longévité de ce site et la vitalité qu'il connaît aujourd'hui ne doivent pas faire oublier les épreuves et les menaces auxquelles il a été confronté.

Cette vitalité du site est une source de mobilisation de tout un territoire et d'une communauté humaine qui s'identifie à ce phare, devenu bien plus qu'une simple montagne. Il est aussi l'emblème de la Réserve Internationale de Ciel Etoilé.

Par ailleurs, le Pic du Midi et son observatoire représentent une idée : une œuvre universelle née du rapport téméraire de l'Humanité avec la montagne. À travers cette conquête pacifique et scientifique de la montagne, l'Humanité a cherché à s'élever, à construire des réponses aux questions et enjeux de son époque. Les communautés locales et scientifiques qui ont œuvré et œuvrent encore pour le Pic du Midi ont vécu et vivent encore cet engagement et le dépassement qui en résulte. Cette relation nous livre un paysage exceptionnel, une montagne iconique coiffée de sa cité observatoire dont l'image rayonne du local à l'international.

Un classement au patrimoine mondial permettrait de garantir l'activité et l'avenir de ce site, de ne jamais voir revenir les menaces de fermeture, de préserver et transmettre sa valeur universelle exceptionnelle (VUE) au plus grand nombre et de passer le relais à la prochaine génération.

Cette VUE définit les particularités et les qualités patrimoniales du bien candidat. Ces éléments doivent avoir une portée universelle, une envergure internationale et constituer un apport exceptionnel voire inédit à la liste du patrimoine mondial. La VUE, véritable cœur de la candidature, oriente et cadre toutes les actions des candidats, qu'il s'agisse des périmètres, des protections ou de la gestion du bien.

Lors de l'audition d'avril 2024, le CFPM donnait un avis favorable à cette VUE du Pic du Midi.

L'Observatoire du Pic du Midi est le premier et plus ancien observatoire de haute-montagne du monde encore en activité. A ce titre, il est un moteur et un témoin déterminant du mouvement international de développement de la science en altitude depuis le milieu du XIX^{ème} siècle. Le Pic du Midi et son observatoire forment un patrimoine vivant et évolutif, acteur exceptionnel d'une forme de relation Homme-Nature harmonieuse qui illustre la conquête pacifique et scientifique de la haute montagne dans le temps.

Le Pic du Midi est une montagne iconique. Il forme un paysage emblématique qui illustre une période de l'histoire humaine. Il offre un paysage culturel unique : une haute montagne proéminente, coiffée d'une « cité-observatoire » vivante remarquablement conservée.

Aujourd'hui encore, le Pic du Midi reste au pinacle de la recherche mondiale pour les observations des étoiles et de leurs planètes et pour l'observation de l'impact de l'humanité sur la biosphère. Enfin, il est un modèle unique de convergence entre la science et le tourisme depuis la genèse de l'observatoire jusqu'à aujourd'hui en passant par son sauvetage à la fin des années 1990. Cette symbiose originale science-tourisme est l'un des principaux vecteurs de la durée de vie exceptionnelle et du dynamisme de cet observatoire. En effet, près de 150 ans après la pose de sa première pierre, l'observatoire du Pic du Midi bénéficie de programmes d'investissements scientifiques importants tout en proposant un modèle de valorisation touristique garantissant la pérennité du site, le développement de son territoire et la transmission de sa valeur universelle exceptionnelle.

Extrait du communiqué de presse de juin 2023 (inscription sur la liste indicative)

Le déroulé de la candidature au patrimoine mondial

Depuis son inscription sur la liste indicative de l'État français en octobre 2022, la candidature du Pic du Midi et de son observatoire est entrée dans sa phase de suivi et d'accompagnement par le comité français du patrimoine mondial. Le suivi du CFPM se décline **en trois auditions**, chacune portant sur des éléments spécifiques du dossier définitif. La **première audition** dédiée à la démonstration de **la valeur universelle exceptionnelle** du bien candidat, s'est tenue en avril dernier et s'est conclue par un **avis favorable** pour la poursuite de la candidature. La qualité des éléments présentés et la dynamique de la candidature ont amené le CFPM à fixer la date de **la prochaine audition au 15 octobre 2024**.

Cette **seconde audition** portera sur **les périmètres et les protections du bien**.

La **troisième et dernière audition** évaluera quant à elle le **plan de gestion**, c'est-à-dire l'organisation, la stratégie et les moyens réunis par les candidats pour assurer l'avenir du futur patrimoine mondial. La dynamique de la candidature et l'engagement des acteurs permettront de fixer un calendrier rapidement.

Au bout de ce parcours, l'État français décidera du calendrier pour présenter son candidat à l'UNESCO.

Lorsqu'il le fait, la dernière grande étape est l'évaluation par l'UNESCO. Le dossier est alors entre les mains du comité du patrimoine mondial et examiné par les experts internationaux de l'ICOMOS (conseil international des monuments et des sites). Cette procédure internationale dure 18 mois environ et aboutit sur une décision, favorable ou défavorable, d'inscription du bien au patrimoine mondial.

Prochaines étapes...

1- Création du GIP du Pic du Midi et engagement des collectivités

Pour tenir ce calendrier, répondre aux exigences du comité du patrimoine mondial et en assurer le succès, l'université Toulouse III – Paul Sabatier et le syndicat mixte du Pic du Midi ont décidé de se fédérer au sein d'une structure dédiée et ont ainsi créé, avec l'accompagnement de l'État (préfecture des Hautes-Pyrénées), un Groupement d'Intérêt Public (GIP).

Ce GIP du Pic du Midi permet aux candidats de mutualiser leurs moyens et leurs compétences pour les mettre au service d'un même ET UNIQUE objectif : **porter avec succès la candidature et préparer la gestion future du patrimoine mondial**.

Il a été créé par arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2024.

L'engagement de l'État et des collectivités locales auprès du GIP du Pic du Midi offre une continuité et un écho à la mobilisation exceptionnelle qu'avait connu le Pic du Midi dans les années 1990. Cet effort de structuration est une exigence forte et légitime du comité du patrimoine mondial.

2 - Préparation de la deuxième audition et finalisation du périmètre du bien

Le Pic du Midi et son observatoire possèdent l'avantage d'être situés à l'intérieur ou à proximité d'espaces et d'aires protégés existants (sites classés, Natura 2000, site patrimonial remarquable, La Mongie, Réserve Internationale de Ciel Etoilé). Ils bénéficient donc déjà d'un ensemble de périmètres de protection qui répondent aux exigences de la convention du patrimoine mondial. Il s'agit désormais pour le GIP du Pic du Midi de finaliser durant l'été 2024 un périmètre du bien qui s'inscrit dans les limites de ces protections existantes et scellent la préservation de ce site pour les décennies à venir.

En concertation avec les parties prenantes de ces espaces protégés, le GIP du Pic du Midi finalisera au cours de l'été la construction du périmètre. Proposé lors de la 2^{ème} audition d'octobre 2024, il sera présenté officiellement début septembre lors du prochain comité de pilotage de la candidature.

3- Implication du territoire et construction du plan de gestion

Depuis plusieurs années, l'UNESCO a fait évoluer les orientations du patrimoine mondial. Une candidature doit désormais être l'occasion de construire un projet de développement local et durable avec les acteurs de proximité et leurs territoires.

Tout au long de l'année 2024-2025, le GIP du Pic du Midi va s'investir sur les territoires de la candidature pour renforcer la diffusion et l'appropriation de la valeur universelle exceptionnelle du Pic du Midi. Il facilitera une mobilisation élargie et la coordination des acteurs locaux pour la construction d'un projet partagé et fédérateur, porté par une identité forte. Ce projet permettra aux territoires environnants le Pic du Midi de se préparer et de s'organiser pour exprimer pleinement le potentiel d'une inscription au patrimoine mondial tout en anticipant les questions et évolutions inhérentes à cet événement.

Les candidats doivent dans le même temps construire l'organisation et garantir les moyens qui assureront, sur le long terme, la gestion du bien et son projet de développement durable.

L'ambition est aussi élevée que le Pic mais elle engage la pleine réussite de la candidature.

Renseignements presse

Pic du Midi : Laurence de Boerio
rplb@deboerio.net – 06 03 10 16 56

Université Toulouse III – Paul Sabatier : Lola Pouch
presse@univ-tlse3.fr - 06 88 34 49 98